

Les éco-organismes

Profitez de la gratuité de la collecte et/ou de la valorisation de certains de vos déchets grâce à nos éco-organismes partenaires :

• Apport volontaire sur nos sites

EcoLogic

Déchets d'équipements électrique et électronique.
www.ecologic-france.com

PV CYCLE

Panneaux solaires photovoltaïques usagés.
www.pvcycle.fr

• Collecte ou apport sur nos sites

Valdelia
GARANTIR LA SECONDE VIE DES PRODUITS

Mobilier de bureau.
www.valdelia.org

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Meubles usagés (cuisine, salle à manger).
www.eco-mobilier.fr



APER
LA PLAISANCE
ECO-RESPONSABLE

Bateaux de plaisance hors d'usage.
www.recyclermonbateau.fr



ADIVALOR

Déchets d'agrofourmiture.
www.adivalor.fr



Suivez le Guide !



**RECYCLEURS
BRETONS**

Guilers
Guipavas
Crozon

Plouigneau

Lorient

GUIPAVAS - CTHP

Siège social - ZA Saint-Thudon
170, rue Jacqueline Auriol - 29490 GUIPAVAS
Tel. 02 98 03 29 98

NOS DÉCHETTERIES

• **GUILERS - CETI**
Ty-Colo
29820 GUILERS
Tel. 02 98 36 61 61

• **PLOUIGNEAU**
ZI de Kerbriant
29610 PLOUIGNEAU
Tel. 02 98 79 82 00

• **CROZON**
ZAC de Kerdanvez
29160 CROZON
Tel. 02 98 27 64 33

• **LORIENT**
ZI de Kerpont
780 rue de Manéguen
56850 CAUDAN
Tel. 02 97 81 60 82

NOS HORAIRES

• **Toutes nos agences**
Du lundi au jeudi :
8 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30
Le vendredi : Fermeture
16 h 30

• **Centre de Tri Haute Performance**
Du lundi au vendredi :
7 h - 19 h

www.recycleurs-bretons.fr

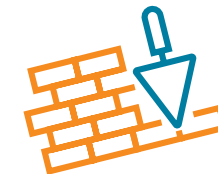


**RECYCLEURS
BRETONS**

Que faire des plaques de plâtre ?
Les briques rouges peuvent-elles être mélangées aux gravats ?

Pour répondre à toutes ces questions,

Suivez le Guide !

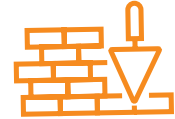


Les déchets inertes

Les déchets inertes sont des matériaux exclusivement constitués de minéraux : terre, graviers, pierre.



Les déchets de démolition



- Ardoise
- Carrelage
- Marbre
- Céramique
- Faïence
- Brique
- Tuile

Les plaques de plâtre

Les plaques doivent être impérativement sèches et non souillées.

À savoir

Le plâtre et les plaques de plâtre doivent faire l'objet d'une collecte isolée.

Le bois non traité

- Cageots
- Palettes
- Bois d'emballages



CLASSE
A

Le bois traité et peint



CLASSE
B

- Bois contreplaqué ou aggloméré
- Bois peint et verni
- Lambris et parquets
- Bois de charpente

Les cartons

Composés de cartons bruns d'emballages.

✗ **Les interdits** : mandrins, cornières et papiers kraft.

Les papiers

Composés de papiers blancs et d'archives.

✗ **Les interdits** : pochettes plastiques, enveloppes, papiers kraft et classeurs.

À savoir

Les papiers et le carton doivent être non souillés.

Les plastiques

Pour être valorisés, les plastiques doivent être propres et triés par catégorie (PP, PS, PET, PEHD, PEBD, etc.)

Pour caractériser vos plastiques, demandez conseil à votre commercial.

Les déchets verts

- Feuillage
- Petits arbustes
- Tonte de pelouse
- Taille de haie



À savoir

Les sections de branches dont le diamètre est supérieur à 30 cm sont considérées comme des souches et doivent être séparées des autres déchets verts.

Les Déchets Non Dangereux en mélange

Les DND comprennent toutes les catégories de déchets en mélange.

- Cartons
- Bois
- PVC
- Mobiliers
- Laine de verre
- Plastiques
- Etc...



LES PRODUITS INTERDITS DANS LES BENNES :

- Amiante
- Huile
- Peinture
- Solvant
- Extincteurs
- Bouteilles de gaz
- Tous éléments explosifs
- Déchets pyrotechniques



Collectes Spécifiques

Les déchets industriels spéciaux

- Bombes aérosols
- Mastics
- Pots de peinture
- Colles
- Bidons d'huile et hydrocarbures

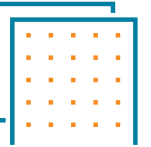


L'amiante

Amiante lié

L'amiante doit être intègre et conditionnée sur palettes filmées ou en Big-Bags identifiés Amiante.

- Plaques fibro-ciment
- Canalisations
- Ardoises amiantes



Amiante libre

L'amiante libre est conditionnée en Big-Bags scellés, identifiés amiante et doit suivre une filière spécifique de traitement.

- EPI
- Pièces abimées ou cassées
- Poussière
- Dalles
- Joints

Plus d'informations sur www.amiante.bzh

À savoir

Pour toute collecte d'amiante, une demande de CAP (Certificat d'Acceptation Préalable) doit être formulée auprès de nos services.



Suivez le Guide !

